

COMPTE-RENDU _ SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025 _ 18H30

Excusés : Natacha Ardouin pouvoir Isabelle Terminet, Emmanuelle Mercier, Éric Rodriguez.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante:

- 2152-71 panneaux signalisation + 1643,00
- 2158-71 autres matériels (perche taille-haies) + 476,00
- 2313-157 travaux bâtiments divers – 2119,00

Création de poste à l'école

Une personne a été embauchée à la rentrée pour le remplacement de Mme Sauvion à la cantine. Elle effectue actuellement un CDD et sera recrutée en tant que stagiaire de la fonction publique au 1^{er} octobre, au départ en retraite de Mme Sauvion, à hauteur de 29 heures hebdomadaires annualisées.

Participation aux frais de fonctionnement classe ULIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un enfant de Sigogne est scolarisé en classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) à Cognac. Lorsqu'un enfant fait l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée, la commune de résidence et la commune d'accueil doivent se partager le coût de fonctionnement de l'école concernée (code de l'éducation et loi sur le handicap du 11 février 2005). La ville de Cognac a fixé la participation aux frais de fonctionnement pour les communes de résidence à 665€ par enfant pour l'année scolaire 2024-2025.

Contribution à l'école des communes de résidence

Le coût de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2024-2025 a été calculé, il est de 811,08€ par élève (788,87€ pour l'année scolaire 2023-2024). Cette somme sera demandée à Foussignac pour chaque enfant de Foussignac fréquentant l'école de Sigogne (13 enfants pour l'année scolaire 2024-2025).

Point sur les travaux à venir

- Maison C. : il a été demandé plusieurs devis : mise aux normes de l'électricité, pose d'un chauffe-eau électrique et d'un WC à l'étage. Le couvreur est intervenu pour vérifier la toiture.
- Maison M. La Jarrie : cette habitation fait l'objet d'un arrêté de péril. La commune doit intervenir pour sécuriser le mur bordant la rue du vieux chêne. Un devis sera demandé à Dumas TP.
- Salle polyvalente : le carrelage de la cuisine sera remplacé en novembre.
- École : une étude pour la ventilation des 4 classes est en cours. Le coût s'élève à environ 100 000€. Monsieur le Maire doit se rapprocher des services de l'État et du Département afin d'obtenir des aides.

Informations diverses

- Propriété B. rue du parc : les véhicules ont été évacués, la ferraille est en cours d'enlèvement.
- Maison B. M.: aucun entretien n'est effectué. Monsieur le Maire va demander à rencontrer M. M.
- Maison D. : ce bâtiment fait l'objet d'un arrêté de péril ; les travaux sont en cours.
- Maison T. : 2 procédures de péril vont être lancées.
- Grand Cognac propose une convention avec la base aérienne pour promouvoir l'esprit défense, accompagner les familles, faire le lien militaires/civils... Il est décidé de signer cette convention.